



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 29 septembre 2016  
-----

**Présents :** Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

*Titulaires :* Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Henri LEROY, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON

*Suppléants :* Monsieur Jean-Marc DELIA, Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Caroline MIGLIORE, Madame Josiane PIRET, Madame Vanessa SIEGEL

*Procurations :* M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Michel ROSSI

**RAPPORT N° 16-50 - RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES POUR L'EXERCICE 2017 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL COMMUNIQUÉ AU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Conformément à l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

L'objet du présent rapport est donc d'exposer l'évolution des charges prévisibles du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) relative à l'exercice 2017 ainsi que le besoin de financement correspondant. Ce rapport permet également de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017.

Ce projet d'orientations budgétaires :

- s'inscrit par un effort de diminution des charges à caractère général de l'établissement ;
- permet de financer les dépenses supplémentaires liées aux charges de personnel ;
- confirme la volonté de poursuivre l'effort sur le programme d'investissement de l'établissement.

## **A – concernant la section de fonctionnement :**

Conformément aux prévisions annoncées et à politique constante, le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 restera stable tout en prenant en compte les nouvelles dépenses liées à l'application de la réglementation et des engagements contractuels.

### **1°) Les charges de personnel (chapitre 012) :**

#### 1-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

Elles ont été évaluées à partir de l'exécution du budget 2016 avec la prise en compte de l'évaluation des dépenses liées aux textes réglementaires. Cette évaluation est à périmètre constant (échelonnement indiciaire en vigueur à ce jour et hors refonte du régime indemnitaire des PATS) :

	Prévision 2017
Reprise des charges de personnel (hors indemnités SPV) en année pleine évaluées sur la base des crédits consommés au cours des 8 premiers mois de l'exercice 2016 et à périmètre réglementaire constant.	94,17 M€
Estimation départs en retraite ayant un impact sur 2017	-1,57 M€
Estimation de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (évaluation du coût des évolutions de carrière des agents de la collectivité devant normalement se produire en 2017 : changements d'échelon et avancements de grade à la promotion sociale).	1,06 M€
Augmentation de la valeur du point d'indice – Impact 2017	0,66 M€
Formation Initiale 2017 (recrutement de 24 SPP1) mise en œuvre au 01 février 2017	0,84 M€
Recrutement de 2 adjoints techniques et 1 adjoint administratif	0,09 M€
Impact de la mise en œuvre des parcours professionnels, carrières et rémunérations Catégorie A et C ainsi que revalorisation indiciaire catégorie B	Non estimable à ce jour
Augmentation des taux de cotisation patronale (CNRACL, CAF, URSSAF, IRCANTEC).	Non connu (en attente de parution des décrets)
Impact éventuelles des réussites au concours SPP cat A et B.	Non connu
Autres charges de personnel (titres restaurant, prestations sociales,...)	6,12 M€
<b>Total estimé des charges de personnel (hors indemnités SPV) 2017</b>	<b>101,37 M€</b>

## 1-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers volontaires

Il convient de prévoir le règlement des indemnités dues aux sapeurs-pompiers volontaires au titre des activités suivantes :

### *# Activités opérationnelles*

- interventions,
- renfort de gardes urbaines,
- gardes et astreintes dans les centres à ossature volontaire dans le haut et moyen pays,
- la mobilisation préventive dans le cadre de la campagne feux de forêts,
- rémunérations des gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV du service de santé et de secours médical (médecins et infirmiers).

### *# Actions de formation*

- rémunérations des formateurs et des stagiaires SPV.

L'estimation des crédits nécessaires pour 2017 pour cette catégorie de dépenses reste à un niveau de **14,23 M€** dont 910 000 € sont prévus pour les actions de formation.

S'agissant de la part consacrée aux activités opérationnelles (13,32 M€), rappelant que ce poste de dépenses est soumis aux aléas, l'estimation proposée est basée sur une activité opérationnelle calculée d'après l'historique des trois dernières années.

	Prévision 2017
Indemnités SPV pour la formation	0,91 M€
Indemnités SPV pour les activités opérationnelles	13,32 M€
<b>Total estimé des indemnités SPV</b>	<b>14,23 M€</b>

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2017 sont estimées à **115,60 M€** représentant 78 % du budget de fonctionnement.

## **2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)**

L'établissement poursuit ses efforts de réduction des coûts. Pour mémoire, l'inscription 2017 se situe à un niveau inférieur à celle du budget primitif 2007 (en euros courants) et à un niveau inférieur à celle du budget primitif 2016 (malgré les augmentations des contrats/marchés).

Cette inscription ne permettra pas une éventuelle augmentation du parc de DAE sur les communes du département (tant en acquisition qu'en entretien). Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **18 M€**.

### **3 – les autres charges de fonctionnement :**

<b>3°) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</b> cette inscription prévoit notamment le versement de la contribution financière des SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions pour un montant de 255 000 € ainsi que 720.000 € au titre du déficit du budget annexe des cantines.	<b>1,27 M€</b>
<b>4°) Les charges financières (chapitre 66)</b> Intégrant les intérêts correspondant aux emprunts en cours et à ceux des deux derniers trimestres des emprunts qui seront contractés en 2017	<b>0,66 M€</b>
<b>5°) Dotation aux amortissements (article 6811)</b>	<b>12,20 M€</b>
des biens mobiliers	7,6 M€
des biens immobiliers	4,6 M€
<b>6°) Charges exceptionnelles (titres annulés, opérations de sorties de biens, opérations d'ordre, etc...)</b>	<b>0,16 M€</b>
<b>7°) Dépenses imprévues</b>	<b>0,27 M€</b>

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à un montant total de **148,16 M€**.

Ce budget est en stabilité par rapport au budget 2016 malgré l'impact de la mise en œuvre d'une formation initiale le 1<sup>er</sup> février 2017 ainsi que l'incidence des revalorisations du point d'indice de la fonction publique.

Il convient désormais d'examiner le niveau des recettes à prévoir pour permettre au SDIS 06 de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses qui, pour la grande majorité d'entre elles, sont obligatoires.

#### **Les recettes de fonctionnement :**

En application des dispositions prévues L.1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale s'élèvera à la somme de **62,20 M€**.

Les autres recettes de fonctionnement de l'établissement sont de l'ordre de 8,56 M€ comprenant notamment la neutralisation de l'amortissement 2,18 M€ et les reprises d'amortissement sur les subventions 0,65 M€.

La politique de rationalisation et d'optimisation mise en place permet d'envisager que le résultat net de la section de fonctionnement 2016 pouvant être affecté à l'exercice 2017 soit à un niveau de 1 M€ sans intégrer d'éventuels événements opérationnels significatifs.

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement 2017 complémentaire s'élève à **76,40 M€**.

**B – concernant la section d’investissement :**

Le budget prévisionnel de la section d’investissement est estimé à **17,6 M€**.

**1 – les dépenses d’investissement :**

Le programme d’équipement 2017 de 13,5 M€ permettra de poursuivre l’effort d’investissement :

- pour les opérations immobilières : construction et restructuration de centres d’incendie et de secours,
- pour l’équipement en matériel d’incendie et de secours.

A ce programme, s’ajoutent les dépenses obligatoires de la section (4,1 M€).

**2 – les recettes d’investissement :**

Les recettes d’investissement proviennent essentiellement de l’autofinancement : les amortissements pour 12,2 M€ ainsi que du FCTVA (1,2 M€). Afin d’assurer un équilibre, il est prévu de contracter un emprunt de 4 M€.

Aucune dépense d’investissement supplémentaire ne pourra être réalisée sans avoir recours à un emprunt complémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil d’administration, à l’unanimité, décide :**

- de donner acte du débat d’orientations budgétaires du SDIS 06 pour l’année 2017,
- d’autoriser M. le président du conseil d’administration à communiquer au Département le besoin de financement complémentaire qui s’élève à 76,4 M€ pour assurer l’équilibre du budget 2017.

*Le président du conseil d’administration  
du service départemental d’incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



**Eric CIOTTI**